

TOUS SUR LE PONT

DESCENTE DE RADEAUX SUR LA DORDOGNE

Samedi 5 juillet 2025 - Argentat sur Dordogne

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

Article 1: Objet de la manifestation

L'Association « Comité des fêtes d'Argentat » organise la 15ème édition de l'événement «Tous sur le Pont», dont la principale attraction est la fameuse descente de la Dordogne en radeaux customisés, entre la base nautique du centre aquatique et le quais Lestourgie d'Argentat.

Cette manifestation se déroulera le Samedi 5 juillet 2025 de 15h30 à 17h30.

Article 2: Inscription

Cette manifestation s'adresse **aux personnes âgées de plus de 12 ans. En cas de radeau confectionné par des mineurs, la présence d'AU MOINS un majeur sur le radeau est OBLIGATOIRE. Pour les enfants, le port d'une combinaison complète, d'un casque et bien sûr d'un gilet est OBLIGATOIRE.**

Les inscriptions seront prises à partir de courant mai 2025 et peuvent se réaliser soit :

- en ligne à partir du site www.toussurlepont.fr
- via la page facebook : « Tous sur le Pont, Argentat en fête »

Les droits d'inscription sont gratuits.

Nombre minimum de personnes par radeau : 2

L'organisation fournit les gilets de sauvetage obligatoires, les casques et combinaisons (uniquement pour les enfants) ainsi que les pagaies à l'ensemble des équipages.

Article 3: Forfait, Report, Annulation, limitation des inscriptions

L'organisation se réserve le droit de reporter ou d'annuler la manifestation en cas de force majeure. Pour des questions de sécurité, l'organisation se réserve la possibilité de limiter le nombre de radeaux. Dès lors, la prise en compte des inscriptions se fera par ordre d'arrivée.

Article 4: Les radeaux

Tous les matériaux utilisés pour la fabrication du radeau doivent impérativement être recyclables. Le radeau doit être construit artisanalement, être robuste et solide, pouvant résister aux chocs. Le radeau doit être le plus léger possible et doit pouvoir être déplacé par son équipage. Le radeau ne doit comporter aucun angle vif ou éléments dangereux. Il doit être insubmersible.

Le radeau doit posséder un bout de corde pour l'amarrage, suffisamment résistant pour assurer la traction du radeau dans toutes les conditions et notamment en cas de fort courant ou d'échouage.

Une rame ou une pagaie par équipier est obligatoire à bord du radeau. Seule la propulsion dite manuelle est autorisée (rame, pédalo, roue à aube).

Les moteurs (essence, électrique) ainsi que les pompes à eau sont strictement interdits. De plus, "l'habitacle" ou cabine au-dessus du plancher du radeau devra rester à ciel ouvert et par conséquent ne pourra en aucun cas être un espace fermé. Il s'agit également d'éviter les filets et cordages comme décor qui peuvent se révéler dangereux en cas de retournement.

Si des bidons plastiques ou métalliques sont utilisés, ils devront avoir été bien nettoyés avant l'épreuve et ne comporter aucune trace de produit à l'intérieur pour éviter toute pollution.

Le radeau ne doit pas comporter de décors utilisant des éléments caractéristiques de publicité sur les boissons alcoolisées et sur les cigarettes. Tous types d'explosifs et d'artifices sont strictement interdits.

Les participants sont propriétaires de leur embarcation. C'est donc à eux d'assurer l'acheminement de leur radeau sur la rive de départ et d'en assurer l'enlèvement sur la rive d'arrivée. L'évacuation définitive des radeaux doit être assurée par les équipages.

À ce titre, et suite à de nombreux abandons lors des éditions précédentes, l'organisation est désormais tenue de demander un chèque de caution de 100 euros aux équipes qui souhaitent participer (somme correspondant aux frais d'enlèvement). Cette caution leur sera rendue dès lors que leur radeau aura été définitivement évacué des quais ou du parcours.

Article 5: L'équipage

Chaque participant doit être en bonne condition physique et doit pouvoir notamment nager en eau vive sans difficulté.

La descente est ouverte aux personnes âgées de plus de 12 ans. En cas de radeau confectionné par des mineurs, la présence d'AU MOINS un majeur sur le radeau est OBLIGATOIRE. Pour les enfants, le port d'une combinaison complète, d'un casque et bien sûr d'un gilet est OBLIGATOIRE.

Article 6: Sécurité

Le port d'un gilet de sauvetage et d'un casque (pour les enfants) fournis par l'organisation est obligatoire pendant la durée de l'épreuve. Le gilet doit être au-dessus des vêtements. Les participants doivent porter des chaussures légères antidérapantes. Il est interdit d'emporter à bord des matières inflammables ou dangereuses sous peine d'exclusion de l'épreuve. Il est interdit de s'attacher à une corde.

Il est nécessaire d'avoir au moins un couteau à bord et une rame ou pagaie par participant. Le capitaine est responsable des mesures de sécurité à bord. **Le départ sera refusé à un équipage qui ne présenterait pas des éléments de sécurité suffisants.**

La consommation d'alcool est interdite sur les embarcations. Toute personne en état d'ébriété manifeste peut se voir l'accès au radeau interdit.

Lorsqu'un radeau s'échoue, l'équipage doit s'employer à le dégager dans les plus courts délais ou attendre l'assistance de l'organisation. En effet, l'organisation assure, dans la mesure du possible, une assistance technique.

Des consignes particulières peuvent être données par l'organisation en fonction des conditions météorologiques, du débit de la Dordogne ou de dangers particuliers.

Une équipe de sapeurs pompiers est engagée pour assurer la sécurité sur l'eau lors de l'événement. Leur présence ne dispense en aucun cas les équipages des radeaux de respecter l'ensemble des règles de sécurité.

L'organisation n'assure qu'un rôle de surveillance et d'assistance aux équipages et ne peut être tenue responsable en cas de non-respect des règles de sécurité édictées par le présent règlement. Un briefing sera organisé pour présenter le parcours et les éventuelles consignes particulières: présence obligatoire de tous les concurrents.

Article 7: Assurance

La conception et la construction du radeau sont à la charge et sous la responsabilité exclusive des participants. Chaque participant fait son affaire de ses assurances personnelles (individuelle/accident). Il doit être assuré notamment en matière de responsabilité civile.

Article 8 : L'épreuve

Chaque équipage s'engage à participer au défilé en ville qui débute place du champ de foire à 11h00. Le point de départ de la descente est situé à l'embarcadère qui se trouve à proximité immédiate de la piscine d'Argentat (autrement appelée sur GPS « splash » ou « Centre aquarécréatif ») elle-même située dans l'enceinte du stade municipal de rugby Marcel Celles). Le départ se fera aux alentours de 15h30/16h.

L'épreuve consiste à effectuer le parcours de la base du centre aquatique jusqu'aux quais Lestourgie. Il ne s'agit pas d'une course: l'objectif est de se laisser flotter et d'utiliser les rames ou pagaies pour éviter les obstacles.

Article 9: Arrivée

A l'arrivée de l'épreuve, l'équipage est prié de sortir son embarcation et de la déposer à l'endroit prévu à cet effet. Les radeaux devront être récupérés par l'équipage au plus tard le lendemain matin. L'organisation n'est pas responsable des dégradations ou vols commis sur les radeaux laissés à l'arrivée. En cas d'abandon, les radeaux doivent être impérativement retirés du parcours quelque soit leur état dans les meilleurs délais et en tout état de cause avant 20 heures le jour même. Le capitaine et l'équipage sont tenus responsables de leur embarcation.

Suite à de nombreux abandons lors des éditions précédentes, l'organisation est désormais tenue de demander un chèque de caution de 100 euros aux équipes qui souhaitent participer (somme correspondant aux frais d'enlèvement). Cette caution leur sera rendue dès lors que leur radeau aura été définitivement évacué des quais ou du parcours.

Article 10: Modalités avant départ

Les radeaux seront amenés au départ le samedi 5 juillet à partir de 8 heures.

Sur demande, les radeaux pourront être déposés la veille. L'équipe de contrôle technique effectuera l'homologation des embarcations de 8h00 à 10h30.

Cette homologation définira la participation effective des concurrents et la remise du numéro de l'embarcation (fixé de manière visible).

Les opérations d'homologation seront terminées à 10h30 au plus tard, afin de permettre aux équipages de participer au défilé.

Article 11: Les prix

Une remise de prix sera effectuée en fin d'après-midi du 5 juillet. Les catégories prévues seront rappelées le matin au moment de l'enregistrement des radeaux.

Article 12: Droit à l'image

Par sa participation à la manifestation, chaque participant autorise expressément l'organisation (ou ses ayants-droit) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son image, et sa prestation en vue de toute exploitation directe, indirecte ou sous forme dérivée de la manifestation et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.